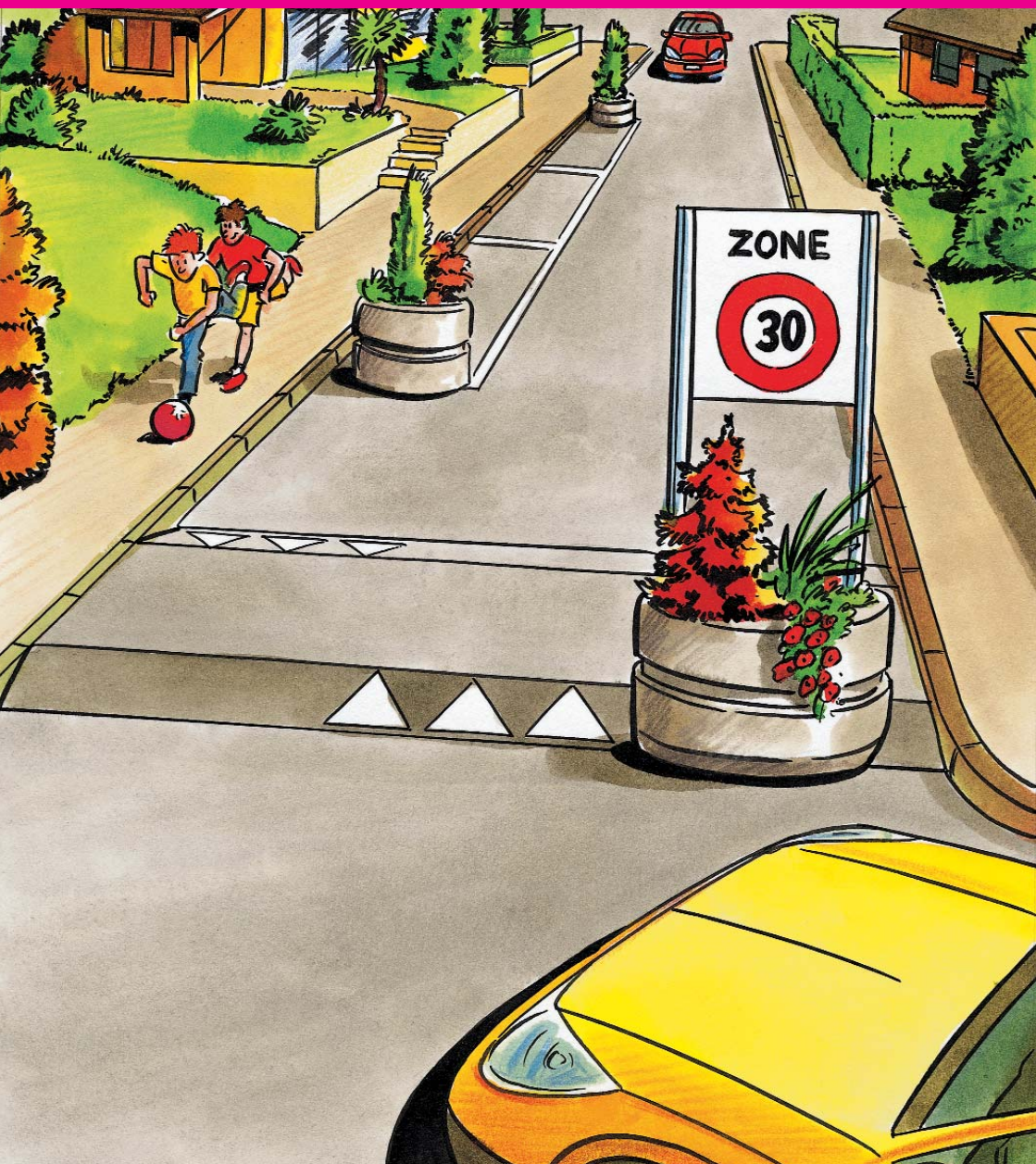


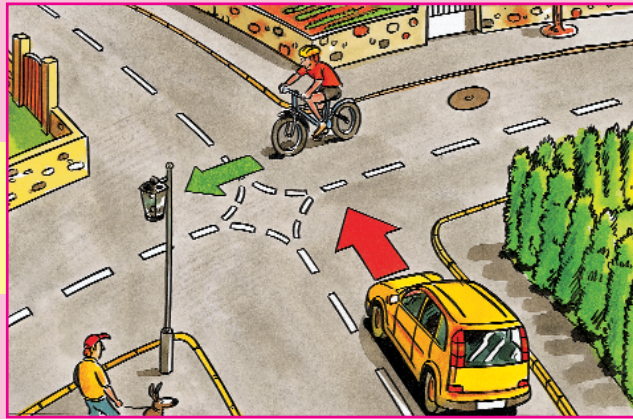
Dans les zones 30 et les zones de rencontre

# La bonne conduite!

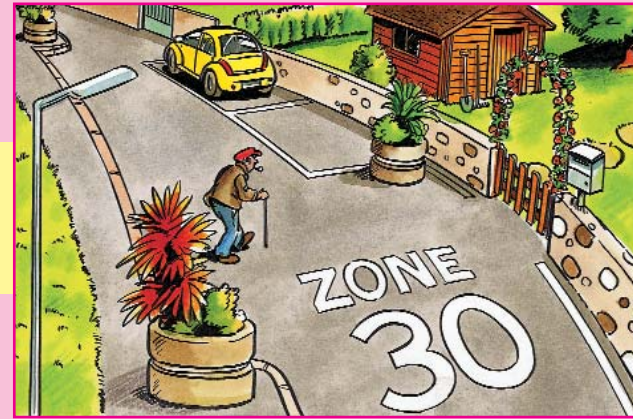


## Dans les zones 30...

1. La priorité de droite s'applique; le cycliste passe le premier.



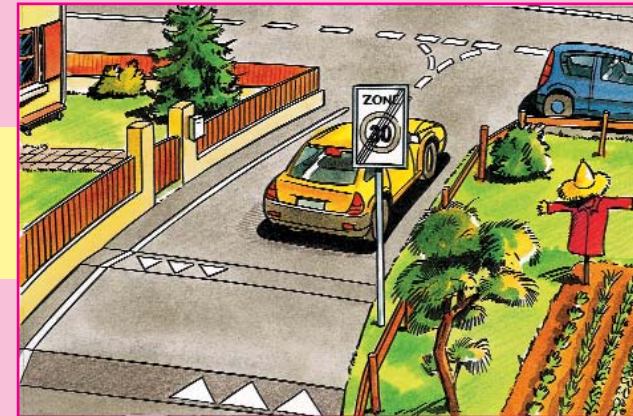
2. Le piéton n'a pas la priorité mais il peut traverser où il veut. Généralement, il n'y a pas de passage pour piétons.



3. Prudence des enfants pourraient jouer sur la route dans un espace limité; le trafic ne doit pas être gêné.

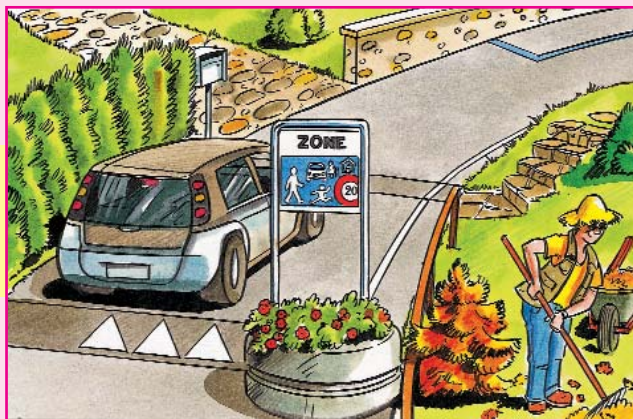


4. «Fin de la zone 30», la limite générale à 50 km/h s'applique.



## ...et les zones de rencontre

1. Zone de rencontre:
  - vitesse limitée à 20 km/h
  - accès sans restriction aux véhicules
  - parking réglementé.

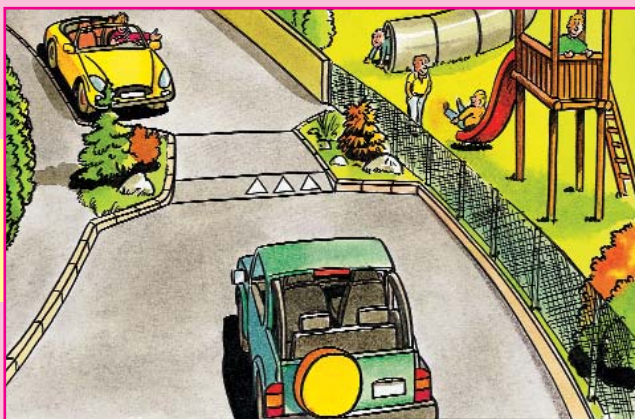


2. Le piéton est prioritaire mais il ne doit pas gêner inutilement les véhicules.

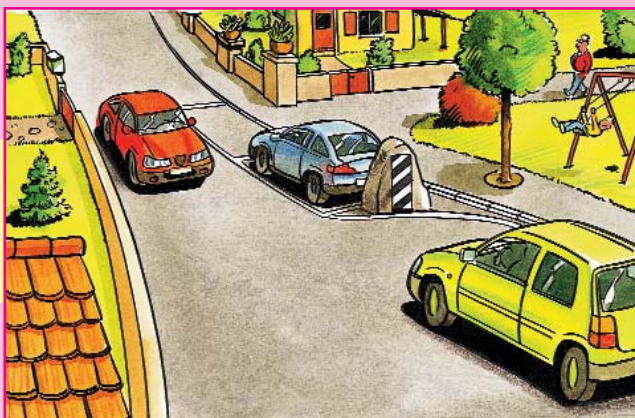


# N'oubliez pas

Si un obstacle se trouve sur chaque partie de la chaussée, entre véhicules de même catégorie, la priorité sera accordée par le plus courtois.



Si l'obstacle se trouve sur la moitié de la chaussée empruntée, la priorité doit être accordée au véhicule venant en sens inverse.



SERVICE DES AUTOMOBILES  
ET DE LA NAVIGATION



GENDARMERIE VAUDOISE  
SERVICE DES ROUTES

touring club

suisse schweiz svizzero

